



Mon employeur m'accuse de sabotage informatique

Par **babol**, le **27/02/2010** à **19:32**

Bonjour,

Je travail depuis 11 (2001) ans dans un centre hospitalier (Ingénieur contractuel CDI permamant)dans le sud de paris.

Bac+5 mention très bien, diplôme d'ingénieur et beacoup de féliciation depuis 25 ans de carrière.

Je travaillais tranquillement et efficacement dans cet hôpital et tout allait bien jusqu'au Septembre 2007 mon resposable est partie, et le chef de projet qui n'a pas de diplome en informatique a fait le forcing pour prendre sa place comme responsable Informatique. Comme il avait peur que je prenne sa place avec un collègue titulaire ont monté une machination pour que la direction me licencier avec faute grave. Ce collègue titulaaire n'a pas cessé de casser des choses et je réparait deriere. Un jour j'envais mare je suis allé lui dire et il allait dire que je l'ai agréssé physiquement Avril 2008, et puis rien n'est passé et ensuite le mois d'ordre le DRH m'a convoqué pour dire que je vais être licencié. La DG a annulé cette decision car il trouvait le dossier vide.

Le DG a été muté dans le sude. et un autre DG est arrivé. Toute l'anné 2009 il n'y a rien eu ce collègue est revenu après un ans absence le 11 février. et Le nouveau DSI a demandé que je sois supendu sans enquête sans rien le 23 février, et le 26 février les policiers sont venu à mon domicile en me disant que la DG a porté plante contre mois pour sabotage, et il dit que les mot de passe des systèmes ont été changé à distant, et comme je suis suspendu il dit alors c'est moi. Alors que le chef avait le mot de passe ainsi que les cosité exterieur et même ce colègue.Cette machination est monté cootre moi pour ne pas payer mes indémlinitéde licenciment car cela leur cout cher.

Puis-je porter plainte contre mon employeur (hopital), et qu'est qu'il risque, il m'ont dit que moi je risque trois ans de prisons.

Comment prouver mon innocence alors qu'il peuvent fabriquer des élément contre moi.

- comment je suis suspendu et je suis à domicile , mon employeur peut accuser encore des choses et mettre sur mon dos. comment pourrai-je éviter cela.

- J'ai fort présumé que tout cela était planifié d'avance avec les aides des sociétés extérieures et ce collègue titulaire.

Comme il dit un titulaire on ne peut jamais le virer , mais un contractuel oui.

Merci pour vos réponses.

Cordialement